



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 5 juin 2026

Etaient présents : M. DAVID-CRUZ Gérald ; Mme MAXIT Nathalie ; M. BLANC Didier ; Mme CREPY-BANFIN Audrey ; M. BOVARD Jean Marie ; Mme CETTOUR Laurence ; M. CRUZ MERMY Valéry ; Mme BLANC Emeline ; M. MAXIT Alexandre ; Mme SCHORLÉ Estelle ; M. MAXIT Maurice.

Etaient excusés : M. BENAND Anthony (pouvoir donné à M. MAXIT Alexandre) ; Mme GRECO Juliette (pouvoir donné à M. MAXIT Maurice).

Étaient absent : Mme DEFOSSE Valérie ; M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques.

Début de séance : 17 H 20

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 2

Nombre de conseillers municipaux votants : 13

Assistaient également à la réunion : Madame Cruz-Mermy Laëtitia.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement à la rédaction des procès-verbaux.

Madame Nathalie MAXIT présente sa candidature.

Désigne Madame Nathalie MAXIT comme secrétaire de la séance du Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2026.

1. N°2026.06.037 : Délibération portant sur la liste des représentants de la commune dans les commissions de la CCPEVA.

Vu l'article L.2121-22 du Code général des Collectivités (CGCT) qui prévoit la possibilité pour les Conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations;

Considérant que les commissions sont un outil commun de réflexion, de travail et de proposition ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les représentants des commissions de la CCPEVA comme suit :

1/ développement durable, projet de territoire et coopération transfrontalière (diagnostic AFNOR, TET, PCAET, lien citoyeneté, pacte de gouvernance, règlement intérieur, évaluation annuelle du projet de T) :
Nathalie MAXIT

2/ développement économique et économie circulaire : Didier BLANC

3/ modernisation et mutualisation (dont évaluation politiques publiques, achats durables, informatique, risques) : Valérie DEFOSSE

4/ culture, patrimoine et sentiers (dont PAH, Geopark, CIAP) : Laurence CETTOUR

5/ organisation et gestion des mobilités (dont dessertes du territoire, navettes lacustres, projets structurants (SERM)) : Jean-Jacques CRUZ-MERMY

6/ gestion des affaires financières et budgétaires (dont subventions, fonds de concours) : Nathalie MAXIT

7/ gestion de l'eau et assainissement (dont gestion de la ressource en eau, eau potable, assainissement, GEMAPI, contrat de rivière) : Jean Marie BOVARD

8/ biodiversité, stratégie alimentaire, agriculture et espaces naturels (dont PPT, alpages) : Anthony BENAND

9/ prévention, stratégie et gestion des déchets : Gérald DAVID-CRUZ

10/ cohésion sociale et solidarité (dont CTG, CLS, France service, RPE, soutien associations sociales(école de musique, SIEA, ADMR...), ressourcerie) : Emeline BLANC

11/ aménagement espace et bâtiments (dont IDS, PLH, RLPi, Habitat, gens du voyage, SCOT, contrat de performance énergétique) : Audrey CREPY-BANFIN

12/ CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) : titulaire : Nathalie MAXIT ; suppléant : Gérald DAVID-CRUZ

2. N°2026.06.038 : Elections des 3 délégués titulaires (L284 et L285) dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026 ainsi que des 3 délégués suppléants.

VU le Code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et suivant et R.131 à R.148 ;

VU les dispositions du code générale des collectivités territoriales,

VU le décret du 19 mars 2025 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE , préfète, en qualité de préfète de la Haute-Savoie,

VU le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU le Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégué titulaires, délégués supplémentaires et délégués suppléants ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026,

CONSIDERANT que le Sénat est composé de 348 sénateurs et qu'ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans,

CONSIDERANT que le dimanche 27 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux du Département de la Haute-Savoie,

CONSIDERANT l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et des suppléants ont lieu séparément,

CONSIDERANT que les délégués titulaires ainsi que les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux (article L288 du Code électoral)

CONSIDERANT que pour la commune de La Chapelle d'Abondance, le nombre de délégués à élire est le suivant :

Délégués titulaires : 3

Délégués suppléants : 3

CONSIDERANT que le bureau électoral est constitué le jour du scrutin, qu'il est présidé par Monsieur le Maire et qu'il comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

CONSIDERANT qu'après avoir constitué le bureau électoral, Monsieur le Maire :

- Invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs,
- Rappelle qu'en application de l'article L288 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément par les conseillers municipaux.

Après avoir procédé au vote,

PROCLAME le résultat des délégués titulaires élus au 1^{er} tour suivants :

ORDRE	Délégués titulaires	Nombre de suffrages obtenus
1	Gérald DAVID-CRUZ	13
2	Valéry CRUZ-MERMY	13
3	Jean Marie BOVARD	13

Chacun des candidats ont déclaré accepter le mandat.

PROCLAME le résultat des délégués titulaires élus au 1^{er} tour suivants :

ORDRE	Délégués suppléants	Nombre de suffrages obtenus
1	Nathalie MAXIT	13
2	Didier BLANC	13
3	Alexandre MAXIT	13

Chacun des candidats ont déclaré accepter le mandat.

Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Questions diverses.

Monsieur le Maire informe qu'il est actuellement envisagé dans un projet de loi présenté prochainement en conseil des Ministres avant son examen au parlement, que les 17 directions régionales de l'Agence de la transition écologique (ADEME) soient intégrées au sein des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Président ainsi que les 11 Vice-Présidents de la CCPEVA ont signé un courrier adressé à Monsieur le Premier Ministre afin d'attirer son attention sur l'attachement à l'accompagnement performant réalisé par les directions régionales de l'ADEME et leur souhait de préserver en l'état cet outil qui a fait ses preuves.

Fin de séance à 17h35

La secrétaire de séance,
Nathalie MAXIT



Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ

